



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 2789

Texte de la question

VIOLENCES CONTRE LES SAPEURS-POMPIERS

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Christian Vanneste. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur et porte sur les agressions dont sont victimes les sapeurs-pompiers.

Il y a en France 250 000 sapeurs-pompiers, dont 50 000 professionnels et militaires, et 200 000 volontaires. Ils effectuent quatre millions d'interventions tous les ans. Nous pouvons être fiers de ces hommes et de ces femmes qui exposent souvent leur vie pour sauver celle des autres ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Aussi est-il particulièrement consternant que, dans certains quartiers, la délinquance prenne la forme d'agressions à l'encontre des sapeurs-pompiers. Récemment, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales publiait un rapport dans lequel on découvrait qu'en 2009, 1 080 sapeurs-pompiers avaient été agressés. Des événements plus récents confirment malheureusement ce rapport : dans le quartier de La Villeneuve, à Grenoble, le 12 novembre, on a tiré sur des pompiers ! Un pompier a été blessé par balles ! Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est honteux !

M. Christian Vanneste. Dans la région parisienne, il y a eu des attaques de casernes de pompiers, par exemple à Chanteloup-Les-Vignes ou à Clichy-sous-Bois, et on constate qu'en province - je pense à Auxerre, à Orléans et à plusieurs villes de la région Nord - Pas-de-Calais - cela se produit aussi.

Afin que les secours ne soient pas entravés, afin que les volontaires ne soient pas découragés, afin que la République soit protégée, nous devons faire face à ce problème. Monsieur le ministre, quel sens donnez-vous à ces agressions et quelle réponse entendez-vous leur apporter afin qu'elles cessent ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.*

Monsieur Vanneste, vous avez parfaitement raison : les pompiers sont trop souvent victimes de violences et d'incivilités. Celles-ci sont totalement inacceptables parce qu'elles visent les dépositaires de l'autorité publique, c'est-à-dire qu'elles mettent en cause l'ordre même de notre société, mais aussi parce qu'elles sont dirigées précisément contre ceux qui ont pour mission de secourir nos concitoyens, et enfin parce qu'elles mettent en danger la pérennité de notre système de protection civile, qui repose à 80 % sur l'action des volontaires. Face à une telle situation, les mesures nécessaires doivent être prises et le sont.

Première mesure : mettre hors d'état de nuire les auteurs de ces actes de délinquance. Vous venez de citer l'exemple de Grenoble où il y a eu des tirs contre les pompiers. Mais vous le savez certainement : les tireurs ont été identifiés et arrêtés.

Deuxième mesure : nous devons systématiser chaque fois que c'est nécessaire, comme en Seine-Saint-Denis et en Isère, l'escorte des personnels de la sécurité civile par les forces de sécurité.

Enfin, j'ai demandé au directeur de la sécurité civile de créer, dès 2011, un module de formation spécifique aux secteurs sensibles pour les futurs cadres de la sécurité civile au sein de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers.

M. André Wojciechowski. Il était temps !

M. Brice Hortefeux, *ministre*. Monsieur Vanneste, les pompiers exercent une mission difficile, et vous avez raison : ils méritent notre soutien le plus total ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2789

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 décembre 2010